

# FORMATIONS INTER CSE

## PARIS

**3 juin 24**



## Le CSE et l'URSSAF : quelles sont les règles à respecter ?

### DEROULEMENT DE LA JOURNEE

- Accueil des participants à 8 H 45
- Plénière (présentation de l'ensemble du programme)
- Formation + pause
- Déjeuner
- Formation + pause

Le CSE bénéficie d'un régime fiscal assez favorable. Il bénéficie d'exonérations de l'URSSAF mais doit respecter quelques règles fondamentales pour éviter tout contentieux.

### OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

- Savoir quel est le rôle de l'URSSAF et son organisation
- Connaître les principes d'exonération : les tolérances de l'ACOSS,
- Quelles sont les obligations du CSE vis-à-vis de l'URSSAF
- Identifier les principaux risques de contentieux,
- Que faire en cas de contrôle ?
- Comment se protéger ?

### PROGRAMME

L'URSSAF, c'est quoi ?

#### Retour rapide sur les budgets

- Caractère obligatoire ou facultatif
- Obligation de deux budgets séparés et leur calcul
- Modalités pratiques
- Les principes comptables et l'organisation, notamment en cas de contrôle URSSAF !

#### Rappel de la responsabilité civile et pénale du CSE



- FORMATIONS CSE et SSCT
- La responsabilité civile et pénale des membres du CSE
  - Les contrats d'assurance du CSE

### Les aspects fiscaux, comptables et juridiques

- Régime fiscal et social des prestations distribuées par le CSE
- Les tolérances de l'ACOSS
- Présentation de modèles de budgets synthétiques (*non exigés par l'URSSAF mais fortement recommandé...*)
- Les impôts et taxes dont peuvent être redevables les CSE (selon les cas...)
- Comment se déroule un contrôle URSSAF ?

## INSCRIPTION VALANT BON DE COMMANDE

NOM DU CSE : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_ Portable : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_ Mail : \_\_\_\_\_

Adresse de facturation si différente : \_\_\_\_\_

Inscriptions	NOM	PRENOM	Téléphone	Adresse MAIL
1 <sup>er</sup> participant				
2 <sup>ème</sup> participant				
3 <sup>ème</sup> participant				
4 <sup>ème</sup> participant				
5 <sup>ème</sup> participant				
6 <sup>ème</sup> participant				
TARIF : 540 € net x			participant(s) =	

**Thème** : Le CSE et l'URSSAF : quelles sont les règles à respecter ?

**Conditions de réservation** : Les inscriptions ne seront effectives qu'à réception du bon de commande dûment daté, tamponné et signé et l'émission du virement.

La signature de ce bon de commande entraîne l'acceptation sans modification des conditions générales de vente en annexe. Le stage sera maintenu à partir de 6 participants.

A: \_\_\_\_\_ Le : \_\_\_\_\_

Nom du signataire :

Qualité du signataire :

Cachet / signature

[A retourner à :](#)

christine.berthon@caradyn.fr  
Téléphone : 07 60 54 32 90



FORMATIONS CSE et SSCT

## CONDITIONS GENERALES DE VENTE

### COMMANDE

Toute commande de formation suppose que le client accepte le contenu du stage qui lui a été communiqué.

### CONVENTION DE FORMATION

Une convention de formation standard peut être adressée sur simple demande de la part du client.

### CONVOCATIONS

CARADYN ne peut être tenue responsable de la non réception de la convocation quels qu'en soient le ou les destinataires chez le client, notamment en cas d'absence du ou des stagiaires à la formation. Dans le doute, il appartient au client de s'assurer de l'inscription de ses stagiaires et de leur présence à la formation.

### PRIX ET CONDITIONS DE PAIEMENT

Nos prix sont établis en nets. La facture est adressée directement au client avant exécution de la prestation.

Tout stage commencé est considéré comme dû dans son intégralité.

### REGLEMENT

Le règlement des factures s'effectue :

- par virement bancaire

### RIB : BNP PARIBAS

IBAN : FR76 3000 4019 4300 0100 1995 459

BIC : BNPAFRPPXXX

CARADYN

Ou

### RIB CREDIT AGRICOLE

IBAN : FR76 1910 6000 0843 6779

BIC : AGRIFRPP891

CARADYN

### ANNULATION, ABSENCE, REPORT D'INSCRIPTION

Toute annulation d'inscription doit être signalée par téléphone et confirmée par mail.

Un remboursement ou un report seront possibles que si l'annulation nous parvient au moins 30 jours avant la date du stage. Passé ce délai, aucun remboursement ni report ne pourra être exigés. Pour les annulations à moins de 15 jours avant la date des séminaires les frais de réservation des chambres vous seront refacturés. En cas d'absence du stagiaire, la prestation commandée sera facturée en totalité.

### ANNULATION D'UN STAGE

CARADYN se réserve la possibilité d'annuler tout stage en cas de manque de participants, de problèmes techniques, cas de force majeure (épidémie – guerre...). Dans ce cas, les stagiaires seront prévenus avant le début du stage et leur inscription automatiquement reportée à la session suivante ou ils auront la possibilité de se faire rembourser.